

- Les points suivants figurent dans le rapport au Sénat de la présidente Martha Foster :
États financiers sommaires des districts pour 2016; le budget 2017 de 1316342 Ontario Inc., la société à numéro qui est propriétaire de l'immeuble situé au 18 chemin Spadina; le rapport des subventions aux districts; l'état des réserves; l'état intérimaire des revenus et des dépenses au 31 mars 2017, ainsi que le rapport du Comité sur les Statuts et règlements.

La présidente a noté que les investissements avaient fourni un rendement deux fois supérieur au point de référence et que les fonds avaient obtenu un taux d'intérêt de 9 % l'an dernier. Elle a également souligné que diverses rencontres avec des représentants du gouvernement ont fourni l'occasion de préciser la position d'ERO/RTO sur différents sujets d'intérêt, de faire part de nos inquiétudes sur le projet de loi C27 (législation fédérale qui fournit un cadre pour la mise en place, l'administration et la supervision des régimes à prestations cibles) et le projet de loi 33 (*Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* - afin d'établir une norme minimale de soins quotidiens), et réaffirmer que nous sommes un organisme reconnu.
- Dans son rapport, le directeur général Jim Grieve a résumé ses activités depuis le dernier Sénat. Il a précisé qu'ERO/RTO est à la croisée de chemins pour orienter son avenir et en voie d'atteindre les objectifs du Plan stratégique fixés au Sénat précédent. Jim a aussi souligné l'importance des décisions qui seront prises par le Sénat au chapitre de la gouvernance, des frais d'adhésion à ERO/RTO, ainsi que des discussions éventuelles avec le RAEO.
- La présidente du Comité des services de santé et des assurances, Gayle Manley, a indiqué que les niveaux de primes des régimes Chambre semi-privée et Soins de convalescence à domicile sont restés inchangés, tandis que ceux du régime Assurance dentaire ont augmenté de 1 %. La transition vers la Sun Life se déroule sans heurts.

Gayle a indiqué que même avec des rentrées de 149 millions de dollars dans nos régimes, un déficit de 0,9 % de la prime a été enregistré. Ce déficit est largement attribuable à l'inflation, à la valeur du dollar canadien et à une utilisation accrue.

Les efforts se poursuivent en collaboration avec la Sun Life pour créer un portail sur le bien-être offrant des articles sur la retraite en santé, etc. Ce portail sera présenté lors de l'atelier pour les représentants santé des districts (RHR) en juin.

Une période de souscription garantie s'est déroulée du 1^{er} février au 30 avril 2017. Plus de 200 demandes ont été reçues de participants inscrits à d'autres régimes d'assurance.

Les questions soulevées à propos de situations survenues avec Allianz feront l'objet d'une enquête.
- David Kendall, président du comité spécial sur le 50^e anniversaire d'ERO/RTO, a fait un compte-rendu des divers événements et activités élaborés pour cette année et l'an prochain. Helen Szydlowski a été félicitée pour son travail de compilation sur l'histoire d'ERO/RTO. On a rappelé aux districts de faire connaître le nom de la personne de liaison pour le 50^e anniversaire.

Le nouveau logo du 50^e anniversaire, à utiliser pour toutes les communications d'ERO/RTO, sera publié en ligne et les districts pourront y avoir immédiatement accès.

Un échantillon d'une nouvelle plaque 50^e anniversaire pour les districts a été présenté. Merit Travel a aussi organisé une croisière européenne spéciale en l'honneur du 50^e anniversaire, qui prendra son départ en juin prochain.

- La présidents et présidentes des comités ont précisé les activités des comités de Vérification, Communications, Services aux membres, Enjeux de la retraite et des rentes, Mobilisation politique et Projet - Au service d'autrui.
- Martha Foster, présidente du Comité de la gouvernance, a présenté des statistiques à la suite de l'atelier à l'intention de la présidence des districts/des sénateurs (trices), indiquant une forte acceptation des propositions du nouveau cadre de gouvernance. La motion omnibus proposée pour intégrer les concepts et les principes aux statuts et règlements a été présentée et discutée comme motion autonome et enregistrée à la section « Résolutions » de ce rapport.
- La conférencière Rochella Vassell, du Réseau ontarien de prévention des mauvais traitements envers les personnes âgées, a traité de l'importance d'identifier, de prévenir et de combattre la maltraitance des personnes âgées en Ontario. Elle a souligné que sept consultants régionaux sont disponibles comme experts pour consultation sur les cas, en plus de fournir des ressources communautaires et des contacts avec les agences. Le Réseau ontarien travaillera en partenariat avec ERO/RTO pour publier des articles dans *Renaissance*, offrir de la formation pour faciliter les discussions dans la communauté, et fournir des possibilités de bénévolat aux membres d'ERO/RTO afin de sensibiliser le public dans le cadre de la campagne « Ce n'est pas correct! »
- Joanne Murphy, présidente du conseil d'administration de la Fondation ERO/RTO, a annoncé les bénéficiaires des subventions 2017 sur l'isolement social. Ces récipiendaires reflètent l'excellence dans la collaboration communautaire et représentent diverses communautés partout en province, tant London, Ottawa, que Guelph et le comté de Prince Edward. Joanne a également annoncé que Johnson Inc. accepte de devancer les sommes versées dans le cadre de son engagement financier de quatre ans envers la Fondation et de verser 75 000 \$ en 2017.
- Le Sénat a examiné, mais n'a pas appuyé, l'ouverture de discussions avec l'OTIP/RAEO en vue de la formation éventuelle d'un partenariat d'affaires pour offrir un régime d'assurance santé ERO/RTO complet et abordable pour tous les retraités du secteur de l'éducation.

Résolutions adoptées
Sénat du printemps - 16 et 17 mai 2017

FINANCES

1. QUE les états financiers consolidés pour 2016 soient approuvés.
2. QU'ERO/RTO lance un appel de propositions en 2017 aux entreprises intéressées à fournir une gamme complète de services de vérification pour l'organisation, avec une recommandation et une motion appropriée pour que le soumissionnaire retenu soit confirmé lors du Sénat d'octobre 2017.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

3. QUE le Sénat approuve en principe que tous les membres retraités possèdent les mêmes droits d'adhésion et privilèges, peu importe la catégorie de membre.
4. QUE le document provincial sur les statuts, les règlements et les lignes directrices soit modifié par l'ajout d'un nouvel énoncé de politique intitulé *Les régimes de retraite à prestations déterminées* : « ERO/RTO estime que les régimes de retraite à prestations déterminées offrent la meilleure sécurité du revenu à la retraite. »
5. QUE l'article 4.01 Membre titulaire - soit amendé par l'addition du texte suivant :

« Tout membre associé élu pour représenter un district au Sénat est considéré comme ayant tous les droits d'un membre titulaire pour la durée de ce Sénat. »
6. QUE le règlement numéro 6 – Conseil de direction provincial, Règlement 6 (h), soit amendé par substitution pour se lire :

Sur demande de la Fondation de bienfaisance ERO/RTO, le Conseil de direction provincial peut nommer un de ses membres (ou plus) pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de bienfaisance ERO/RTO.

CONSEIL DE DIRECTION PROVINCIAL

7. QUE les décisions prises par le Conseil de direction provincial depuis le Sénat d'automne de 2016 soient ratifiées.
8. QUE la Fondation StopGap soit récipiendaire du don de bienfaisance annuel 2017, en demandant que les fonds remis soient utilisés en Ontario et en Colombie-Britannique.

GOVERNANCE

9. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant :

QUE l'assemblée annuelle d'ERO/RTO se déroule chaque année en mai lors de la rencontre de ses membres corporatifs, qui seront appelés sénatrices et sénateurs.

10. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant :

QUE le Conseil de direction provincial soit remplacé par le Conseil d'administration composé d'un maximum de onze (11) membres votants, soit :

- a. neuf (9) membres qui sont des membres corporatifs d'ERO/RTO lors de l'élection par le Sénat, et
- b. jusqu'à deux (2) membres qui sont des experts externes, nommés par le Conseil d'administration et confirmés par le Sénat à sa prochaine réunion.

11. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant:

QUE le Conseil d'administration élise parmi ses membres un président ou une présidente et un vice-président ou une vice-présidente.

12. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant:

QUE le Conseil d'administration dispose des pleins pouvoirs pour gérer les affaires d'ERO/RTO.

13. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant:

QU'il y ait quatre (4) comités permanents : Vérification, Avantages, Gouvernance et Ressources humaines. Chacun de ces comités sera présidé par un membre du Conseil d'administration.

14. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant:

QUE le Conseil d'administration dispose des pouvoirs pour mettre en place des comités consultatifs et en nommer la présidence parmi les membres. À l'heure actuelle, il existe cinq (5) comités consultatifs : Communications, Services aux membres, Enjeux de la retraite et des rentes, Mobilisation politique et Projet - Au service d'autrui.

15. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant :
- QUE tous les comités provinciaux doivent rendre des comptes et faire rapport au Conseil d'administration.
16. QUE le Sénat donne son accord de principe au concept suivant et qu'il autorise le Conseil de direction provincial à le faire préparer, en vue de son intégration aux statuts, règlements et lignes directrices, le cas échéant :
- QUE les élections au conseil d'administration aient lieu par un vote individuel et public pour chaque candidat(e).
17. QUE le Conseil de direction provincial aille de l'avant et prenne des mesures pour qu'ERO/RTO fasse une demande de transfert de la compétence de l'Ontario à la compétence fédérale, y compris l'officialisation de toute la documentation et la présentation des résolutions au Sénat d'octobre pour approbation afin de :
1. faire une demande de transfert de l'Ontario à la compétence fédérale, et présenter le formulaire de demande à l'assemblée d'octobre
 2. livrer au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (« MSGSC ») la demande d'exportation et tous les autres documents requis
 3. faire une demande pour un certificat de prorogation (importation), en maintenant la corporation en vertu des dispositions de la LCOBNL; et
 4. adopter un règlement et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'organiser ERO/RTO après avoir poursuivi sa continuation en vertu de la LCOBNL.
18. QU'une ligne directe de communication soit établie de façon à ce que tous les membres d'ERO/RTO puissent faire parvenir à tous les membres du Comité de la gouvernance leurs suggestions/commentaires ayant trait à la mise en œuvre de la « nouvelle » organisation.

GÉNÉRAL

19. QUE les règles de procédure pour le déroulement du Sénat du printemps 2017 d'ERO/RTO soient approuvées.
20. QUE le procès-verbal de la réunion du Sénat des 25 et 26 octobre 2016 soit approuvé tel qu'amendé.
21. QUE l'ordre du jour de la quatre-vingt-douzième réunion du Sénat des 16 et 17 mai 2017 soit approuvé.

/wp